

**Projet de cession immobilière au Technocentre (25 ha)**  
**Formation Sécurité au poste de travail :**  
**projet d'évolution**  
**Approbation du budget du CSE pour 2022**

**Section RENAULT**  
N° 192 21 décembre 2021

Compte-rendu SM-TE du CSE de Guyancourt du 16 décembre 2021

Réunion de CSE après réunion de CSE, la Direction déroule son plan de démantèlement de l'entreprise qui avance à grande vitesse. Comment ne pas faire le parallèle entre la fermeture de Renault Billancourt rendue possible par la fermeture de l'île Seguin en 1992, et le projet de cession immobilière du Technocentre présenté en CSE de Guyancourt le 16 décembre 2021 ?

**Information/consultation d'un projet de cession immobilière dans le cadre du Grand Paris**

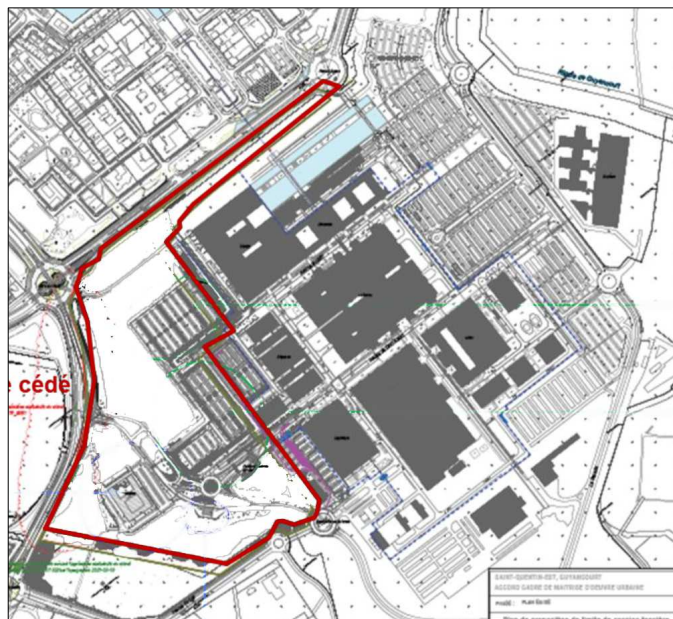
Déclaration du SM-TE :

<< Ce projet de cession de terrain est une opportunité supplémentaire saisie par la Direction de RENAULT pour comprimer le Technocentre, contraindre les effectifs, voire hypothéquer l'avenir : Les élus SM-TE ne sont pas dupes du discours de la Direction de RENAULT qui consisterait à se réfugier derrière les orientations des pouvoirs publics.

Les élus SM-TE sont favorables à la desserte du Technocentre par la ligne 18, pas à la miniaturisation ni à la disparition du Technocentre.

**30 ans après la fermeture de l'île Seguin annonçant la fermeture de RENAULT Billancourt, voilà les prémices de la fermeture de RENAULT Guyancourt.**

*Projet de cession imminente de 25 ha (promesse de vente en décembre). En rouge, le périmètre cédé.*



**Par conséquent, les élus du SM-TE voteront CONTRE ce projet de cession >>.**

*Résultat du vote des élus :*

**4 CONTRE** [3 SM-TE, 1 SUD] **8 POUR** [8 CFDT] **4 Abstentions** [2 CGT, 1 CFE-CGC, 1 FO] **17 Pas pris part au vote** [14 CFE-CGC, 3 SUD]

**Formation Sécurité au poste de travail : projet d'évolution**

Déclaration du SM-TE portée par Olivier DEBESSE, en réponse au Chef du Service Prévention Santé Sécurité

<< Votre présentation globale témoigne d'un fort professionnalisme en matière de sécurité au travail et cela est reconnu notamment par la CSSCT (Commission - Santé Sécurité – Conditions de travail) au cours de laquelle vous intervenez périodiquement.

Au sujet de la planche 27, vous me permettez de réagir sur le commentaire que vous aviez déjà exprimé le 14 décembre lors de la première présentation que vous aviez faite en réunion de la CSSCT.

C'est concernant les « Orientations DHSEE 2022 » et particulièrement au sujet du renforcement de la formation 'sécurité' au poste de travail. Vous avez indiqué que sera déployé le standard 'SWI' Safety

Workstation Induction en disant, je vous cite : « *le standard SWI va cadrer la formation et la rendre plus formelle, parce que la tradition orale a ses limites, les managers n'ont pas la même façon de faire* ».

Nul ne peut contester le bien-fondé des règles en matière de sécurité, pour autant, les *managers* comme vous dites, en fait **les hiérarchiques, ne doivent pas être dépossédés de leurs prérogatives et de leur libre arbitre, sans lesquels ils ne seraient plus que de dociles exécutants de règles qui, comme les programmes informatiques, pilotent les machines.** Il faut préserver chez les hiérarchiques une latitude d'appréciation d'une situation. Comme il n'est jamais possible de tout prévoir, les capacités d'adaptation à une situation nouvelle doivent être préservées à chaque homme, surtout s'il a une responsabilité hiérarchique. Tant mieux si en certaines circonstances, la *diversité* des façons de faire des hiérarchiques est respectée, voire encouragée.

C'est en tant que représentant syndical du SM-TE que j'interviens en CSSCT, mais ce matin en CSE, j'interviens en tant qu'élu des salariés et en leur nom >>.

**Réponse de la Direction :** *Nous sommes en phase : il n'y a pas de formations uniformes, les guides formation UET seront établis par chaque hiérarchique.*

### **Approbation du budget du CSE pour 2022**

Déclaration du SM-TE :

<< Lors du CSE du 15 novembre 2020 devant approuver le budget 2021 du CSE, les élus du SM-TE avaient regretté la présentation d'un budget, je cite : « *présenté dans des grandes masses, où toute orientation ou information un peu précise est éludée* ». Nous sommes obligés de constater que le budget 2022 n'est guère plus détaillé que celui de 2021.

Par ailleurs, lors du CSE du 7 avril 2021 à l'occasion de la désignation du cabinet d'expertise pour le transfert de l'activité de la maintenance des moyens d'essais vers la société P2M, les élus du SM-TE avaient demandé qui financerait l'expertise. La réponse n'avait pas été donnée en séance, et les élus du CSE ne semblaient pas le savoir.

**A force d'insistance, il aura fallu attendre la réunion du CSE du 22 juillet 2021 pour que l'information soit donnée par Madame la présidente du CSE, à savoir que Renault prenait en charge le coût de l'expertise à 80% et le budget AEP du CSE à 20%.**

Finalement en cette occasion, la Présidente du CSE s'est montrée plus transparente que le Secrétaire du CSE. Les élus au CSE représentent les salariés et ces derniers ont le droit d'avoir ce genre d'informations, elles ne peuvent pas leur être cachées par le Bureau du CSE.

Dans le contexte difficile dans lequel se trouve la communauté de travail, le CSE doit être à son service et pratiquer la transparence.

**Ce sont les raisons pour lesquelles les élus du SM-TE ne participeront pas à l'approbation du budget du CSE de 2022 et forment le vœu que, pour l'année qui vient, le CSE renoue avec les bonnes pratiques >>.**

*Résultat du vote des élus :*

**4 Pas pris part au vote** [2 SM-TE, 2 CGT] **4 CONTRE** [4 SUD] **20 POUR** [13 CFE-CGC, 6 CFDT, 1 FO]

**L'Equipe militante du SM-TE souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël, qu'elles soient l'occasion de retrouvailles familiales. Dans les difficultés de tous ordres que nous traversons, la famille reste un lieu de solidarité. De même, le SM-TE forme le vœu que le syndicat redevienne le lieu de la solidarité professionnelle qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.**

**Si vous appréciez les positions et actions du SM-TE,  
devenez membre du SM-TE par votre adhésion pour le soutenir et le faire vivre**

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié*

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an